

## Activités présidentielles

# Ali Bongo Ondimba à la ZERP de Nkok



Le président Ali Bongo Ondimba appréciant les meubles fabriqués à la ZERP de Nkok.



Une phase de la visite de l'usine de fabrication de contreplaqués.



La photo de famille au terme de la visite.

O. N.  
Libreville/Gabon

**C'était dans le cadre d'une visite de contrôle. Occasion pour le chef de l'Etat de constater l'évolution des activités dans cet espace économique, considéré comme créateur d'emplois.**

"IL est bon de pouvoir venir à peu près tous les six mois, se rendre compte de l'évolution. Cela permet de voir quels sont les problèmes auxquels les entreprises font face et trouver des solutions."

C'est ce qu'a déclaré le président de la République, Ali Bongo Ondimba, au terme de la visite de la "Zone économique à régime privilégié"

(ZERP) de Nkok, hier. Une visite de contrôle qui lui a permis de constater l'évolution des activités dans cet espace économique, principal symbole du volet "Gabon industriel", contenu de son programme.

Sur le site, le chef de l'Etat s'est rendu tour à tour dans les usines "Santé pharmaceutique", "Gabon Shenduh",

"Gabon Veener", "Magal Wood", et "Gabon Wood Clean", respectivement spécialisées dans la fabrication de médicaments, la fabrication de contreplaqués, la transformation du bois brut et la menuiserie industrielle. La présence de ces investisseurs cadre avec la stratégie d'industrialisation et de diversification de l'économie

gabonaise initiée depuis 2009 par le numéro un gabonais. Laquelle a permis la création de plusieurs milliers d'emplois, luttant un tant soit peu contre le chômage, notamment des jeunes...

"Aujourd'hui, a souligné Ali Bongo Ondimba, il y a un label qualifié Made in Gabon qui est en train de se mettre en place. Et cela permet à certaines

usines de la zone d'avoir des clients aussi bien aux Etats-Unis, en Chine qu'en Europe". Selon les responsables de la "Zone économique à régime privilégié" de Nkok, cet espace accueille 74 entreprises dont 56 en phase de production et 18 en construction, pour 2150 emplois directs créés.

## Gabon-Japon/Candidature du Japon à l'Exposition universelle 2025 d'Osaka

### Le soutien du Gabon sollicité

O. N. & J.-C. A.  
Libreville/Gabon

**Une délégation spéciale venue de l'Empire du Soleil Levant a exprimé cette demande au ministre des Affaires étrangères. Tout comme elle souhaiterait l'appui du Gabon à d'autres candidatures que présente son pays dans de nombreux organismes internationaux. Ladite délégation a également été reçue par le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba.**



Une phase de l'audience que le président Ali Bongo Ondimba a accordée à la délégation japonaise conduite par Yoshifumi Okamura.



Les délégations japonaise...



...et gabonaise lors de la séance de travail.

UNE importante délégation japonaise conduite par Yoshifumi Okamura, représentant du Gouvernement, a été reçue hier par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale, chargé des Gabonais de l'Etranger, Noël Nelson Messone. Les officiels japonais sont venus solliciter le soutien du Gabon à la candidature de leur pays à l'Exposition universelle d'Osaka qui se tiendra en 2025. Mais également à d'autres candidatures pour lesquelles ce partenaire voudrait bien se positionner, notamment au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'Onu.

Intervenant en premier, le chef de ladite délégation, après avoir exposé les raisons de sa présence dans notre pays comme énuméré plus haut, s'est dit prêt à œuvrer dans le cadre du renforcement des liens de coopération entre Libreville et Tokyo.

Répondant à son hôte, Noël Nelson Messone a déclaré que sur le plan bilatéral, ce pays peut apporter sa contribution aux efforts de développement du Gabon, notamment dans le domaine de la pêche, de la transformation du bois et des hydrocarbures. Mais le plus important représente incon-

testablement les ressources humaines pour lesquelles il aimerait voir le Japon s'investir beaucoup plus en faveur du Gabon. Pour le ministre des Affaires étrangères, on doit cibler les actions à mener pour densifier la coopération entre les deux pays.

Le chef de la délégation japonaise a affirmé la disponibilité de son pays à monter des projets allant dans le sens du renforcement de la coopération avec le Gabon. Il a invité le président de la République, chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, à la 7e Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD 7) qui aura lieu en 2019 à Yokohama.

Noël Nelson Messone a affirmé être prêt à effectuer une visite officielle au Japon, aux fins de booster la coopération avec le Gabon.

Sur le plan international, le diplomate japonais a fait part de l'inquiétude de son pays face au programme nucléaire nord-coréen qui ne semble pas marquer le pas et a sollicité que le Gabon soutienne ses positions. A ce sujet, le ministre des Affaires étrangères a fait savoir que le Gabon reste attaché au Traité qui invite les pays africains à ne pas soutenir les usages non pacifiques du nucléaire.

A noter qu'au terme de leur séance de travail, le chef de la diplomatie gabonaise a intro-

duit la délégation japonaise au cabinet du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba. Yoshifumi Okamura et les siens ont donc eu un entretien avec le numéro un gabonais. Les échanges se sont déroulés au palais de la

présidence de la République. Il y a été essentiellement question de la coopération entre le Gabon et le Japon. Le président de la République a souligné les axes de renforcement de la cette coopération bilatérale,

notamment la promotion des investissements japonais au Gabon pour soutenir à la fois la diversification et le plan de relance de l'économie ; tout comme le développement durable.



CASSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

**DIRECTION GENERALE**

**COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DEBITEURS**

Compte tenu du contexte économique actuel et tenant compte des difficultés financières que rencontrent plusieurs entreprises, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément à la **résolution n° 3 de son Conseil d'Administration du 07 Novembre 2017, initié du 01 Février au 30 Avril 2018**, en faveur des employeurs qui lui sont redevables, des mesures exceptionnelles d'abattement selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises dont la dette est supérieure ou égale à 100 millions de FCFA: abattement de 80% de la pénalité de paiement tardif et de 20% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est comprise entre 50 et 99 millions de FCFA : abattement de 70% de la pénalité de paiement tardif et de 30% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est inférieure à 50 millions de FCFA: abattement de 60% de la pénalité de paiement tardif et de 40% de la pénalité de dépôt tardif.

**Condition d'accès :**

- 1- Acquiescement de 50% du principal de la dette
- 2- Etablissement d'un échéancier sur le restant dû.

**NB :** Le non-respect de l'échéancier et/ou le non-paiement de la cotisation trimestrielle en cours, entraîne l'annulation des abattements et la reconstitution de la dette.

Une équipe dédiée des agents de la Direction du Recouvrement se fera le plaisir de vous assister et de répondre à toutes vos questions.

Fait à Libreville, le 19 Janvier 2018.

**Le Directeur Général**  
*Nicole ASSELE*  
D<sup>e</sup> Nicole ASSELE

1432  
01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 134 Libreville - Gabon  
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25 • Centre d'appels : 103  
www.onis.ga • facebook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel

